
Note d'information fédérale – Juillet 2021 – n°310

1. Assemblée Générale Extraordinaire de la FFA

L'Assemblée Générale Extraordinaire, s'est tenue le 19 juin 2021 en visio.

• Textes réglementaires

Les modifications des statuts, du règlement intérieur et de l'annexe 3 du règlement intérieur – règlement financier ont été approuvées par l'Assemblée Générale de la FFA. Nous vous invitons à les consulter sur le site internet de la FFA :

<https://ffaviron.fr/ffa/textes-reglementaires/statuts>
<https://ffaviron.fr/ffa/textes-reglementaires/reglement-interieur-et-annexes>

2. Comité directeur

Le Comité directeur, réuni le 1er juillet 2021 en visio, a pris les décisions suivantes :

• Réglementation sportive 2022

La réglementation sportive 2022 a été approuvée. Nous vous invitons à la consulter sur le site internet de la FFA :

<https://ffaviron.fr/competitions/informations-generales/reglementation-sportive>

• Calendrier 2022

En complément des organisations 2022 (cf. note info n°309), les organisateurs ont été désignés :

14-15 mai 2022 : Championnats de France UNSS et FFSU : *CNS Brive*.

29-30 octobre 2022 : Coupe de France des Régions : *AS Mantes*.

• Textes réglementaires

Les modifications du règlement intérieur de la FFA ont été validées :

- Annexe 7.1 – Code des régates,
- Annexe 8 – Règlement de l'arbitrage,
- Annexe 10 – Règlement des championnats et critères,

Vous pouvez en prendre connaissance sur le site internet de la FFA :

<https://ffaviron.fr/ffa/textes-reglementaires/reglement-interieur-et-annexes>

• Affiliations

Cercle Nautique ILL-CLUB de Strasbourg (Ligue Grand-Est)

Base Nautique et de Plein Air du Lac des Sapins (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes) : structure issue de la fusion avec le Club Aviron du Lac des Sapins.

3. Championnats de France Mantes-la-Jolie – juillet 2021

• Bénévolat

Le club de l'AS Mantes a relevé le défi d'organiser cinq jours de championnats en moins de deux semaines. Afin de mener à bien cette manifestation, la FFA appelle à la solidarité de l'aviron français.

En effet, afin de pouvoir réaliser ces championnats du mieux possible, dans ce délai express, nous avons besoin de bénévoles pour les postes suivants : pilotes, équipiers de sécurité, pontonniers, teneurs, buvette.

Un grand merci aux personnes qui contribueront à l'organisation de cette compétition au format inédit, qui se déroulera dans un contexte exceptionnel.

Contactez Jean-Pierre Van Londersele au 06 03 27 30 28 – jp.vanlondersele@gmail.com ou Odile PANET 06 42 42 11 35 odile.panet@wanadoo.fr

• Restauration

Possibilité de réserver des plateaux repas au prix unitaire de 14,00 € du mercredi au dimanche (uniquement pour les déjeuners).

Pour cela vous devez retourner la fiche ci-dessous accompagnée du règlement à Odile PANET : 06 42 42 11 35 odile.panet@wanadoo.fr

4. Rappel : enregistrement des titres scolaires

Nous vous invitons à envoyer vos conventions et bordereaux de titres scolaires à Léa Duchemin à l'adresse : lea.duchemin@ffaviron.fr

La date limite de transmission des documents a été fixée au 16 juillet 2021.

Vous pouvez consulter la liste des titres scolaires enregistrés pour votre club sur la saison en cours sur l'intranet : <https://ffaviron.fr/intranet/>

Rubrique « Reporting > Extractions spécifiques » et choisissez la saison pour éditer votre « Attestations, Licences et Titres ».

5. Aide au double projet - Formation et Haut Niveau

Une aide financière au double projet Formation et Haut Niveau est proposée par l'Association des Internationaux d'Aviron.

Pour bénéficier de cette aide, les candidats doivent être inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de Haut Niveau, sportifs de Collectifs Nationaux ou sportifs Espoirs.

La date limite des candidatures : 30 août 2021 à minuit.

Cliquez sur ce lien pour télécharger le courrier et le formulaire de demande d'aide :

<https://www.rameurs-tricolores.fr/post/bourse-incept-2021>

6. Évolution de la réglementation sur le certificat médical pour les licenciés mineurs

Le code du sport évolue pour simplifier la prise de licence par les enfants et leur adhésion à une association sportive.

À compter du 1er septembre prochain, pour la prise d'une licence 2022, les mineurs n'auront plus à fournir de certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive, ni à fournir de certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition pour participer à des compétitions. Ils devront seulement remplir un Questionnaire de Santé réalisé conjointement par eux et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Une réponse positive à une seule des questions les engagera à obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron en fournissant au médecin le questionnaire renseigné. Le certificat médical présenté ensuite au club devra dater de moins de 6 mois.

Ces dispositions s'appliquent selon l'âge du sportif à la date de saisie de sa demande d'obtention ou de renouvellement de licence. S'il est mineur à cette date, le questionnaire est demandé, s'il est majeur à cette date, il doit fournir un certificat médical pour cette première demande en qualité de licencié majeur.

Rappel : Le contenu du questionnaire est soumis au secret médical. Il ne doit pas être communiqué au club, ni archivé par celui-ci. Le licencié doit seulement fournir au club une attestation de réponse à ce questionnaire

Retrouvez toutes les informations sur la réglementation des certificats médicaux, ainsi que les documents utiles sur le site fédéral :

<https://ffaviron.fr/espace-federal/licences-et-titres/certificats-medicaux>

7. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (« prime Macron »)

La prime exceptionnelle « Macron » est reconduite cette année. En voici l'essentiel des critères ci-dessous :

- Comme l'année dernière, la prime serait exonérée de cotisations et de contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu dans la limite de 1 000 €, pour les salariés dont la rémunération ne dépasse pas 3 SMIC,
- Être versée entre 1er juin 2021 au 31 mars 2022,
- Ne pas se substituer aux augmentations et primes prévues par les accords de branche ou d'entreprise, ou les usages de l'employeur,
- Bénéficier aux salariés liés par un contrat de travail à la date de versement de cette prime ou à la date de dépôt de l'accord d'entreprise ou de groupe ou à la date de signature d'un accord unilatéral de l'employeur,
- Possibilité de moduler son montant selon les bénéficiaires en fonction de, soit : la rémunération, le niveau de qualification ou de classification, la durée effective pendant l'année écoulée, la durée de travail prévue au contrat ou les conditions de travail liées à l'épidémie de Covid-19.

Les associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général peuvent bénéficier de l'exonération à hauteur de 2 000 €, sans condition. Plus d'information au lien suivant :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/prime-macron-precisions-sur-les-modalites-de-versement-de-la-prime>

8. Formations professionnelles BP, DE, DES

Les inscriptions aux tests de sélections et aux formations professionnelles (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) sont ouvertes.

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes

Date limite d'inscription : 7 août 2021

Date des tests d'entrée en formation : 6 sept. 2021

Contact : ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr

Nautisme en Ile de France (BPJEPS uniquement)

Date limite d'inscription : 26 sept. 2021

Date des tests d'entrée en formation : 30 sept. 2021

Contact : contact@sports-nautiques.fr

9. Brevets de rameur

L'été est une période favorable pour poursuivre la formation des rameurs et valider des brevets techniques ou d'endurance. En plus des QCM thématiques, ont été ajoutés :

- un brevet spécifique « scolaire »,
- une attestation de baptême d'aviron.

Ils sont disponibles sur l'intranet (documents/liste des documents/brevets de Rameur)

10. Documents MAIF saison 2022

Les documents I.A. Sport+ de la MAIF, vous seront adressés par voie postale courant de semaine 28.



Dans le cadre des CHAMPIONNATS qui se dérouleront sur le bassin de Mantes la Jolie les 14/15/16/17/18 juillet 2021.

Nous vous proposons de réserver vos repas sous forme de plateau repas froid pour les repas du midi des mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche. Les plateaux seront à retirer sur le site.

Nous vous remercions donc de compléter le tableau de réservation ci-joint et d'envoyer votre règlement par chèque à l'ordre ASM AVIRON, adressé **uniquement** à l'adresse ci-dessous et ce **avant le 7 juillet dernier délai**.

ATTENTION : PAS DE RESERVATION POSSIBLE SANS LE REGLEMENT ET PAS DE RESERVATION SUR PLACE CAR LES PLATEAUX SONT PREPARES PAR TRAITEUR.

Mme Odile PANET
ASM AVIRON
14, rue Pichelou
78580 JUMEAUVILLE
Tél 06.42.42.11.35

Merci pour votre compréhension et le respect des délais afin de nous permettre de nous organiser au mieux.

NB : Vous pouvez aussi joindre Frédéric ANDOLFI, président de la section au 06.74.97.34.84 si nécessaire.

Odile PANET
Secrétaire générale de la section



A ENVOYER à : Mme Odile PANET - ASM AVIRON - 14, rue Pichelou - 78580 JUMEAUVILLE (avant le 7 juillet)

CLUB à préciser ci-dessous :			
NOM ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA PERSONNE SUR PLACE :			
PLATEAUX MERCREDI MIDI	Nombre de repas	Prix unitaire	Total
Crudités Viande Salade avec féculents Fromage ou yaourt Pâtisserie		14,00 €	
PLATEAUX JEUDI MIDI	Nombre de repas	Prix unitaire	Total
Crudités Viande Salade avec féculents Fromage ou yaourt Pâtisserie		14,00 €	
PLATEAUX VENDREDI MIDI	Nombre de repas	Prix unitaire	Total
Crudités Viande Salade avec féculents Fromage ou yaourt Pâtisserie		14,00 €	
PLATEAUX SAMEDI MIDI	Nombre de repas	Prix unitaire	Total
Crudités Viande Salade avec féculents Fromage ou yaourt Pâtisserie		14,00 €	
PLATEAUX DIMANCHE MIDI	Nombre de repas	Prix unitaire	Total
Crudités Viande Salade avec féculents Fromage ou yaourt Pâtisserie		14,00 €	
	Nombre de repas	Prix unitaire	Prix unitaire
TOTAL		14,00 €	

ADRESSE DE FACTURATION